

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration

Mercredi 8 janvier 2020 à 9h30 - Salle RDC au Pavillon.

Compte-rendu

Ordre du jour :

Timing	Poin ts	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30	1	Présentation du RD du 04/12/2019 et point d'actualités	Anne D'Orazio	<i>Relevé de décision du 04/12/2019</i>
9h45	2	Présentation et approbation du Budget initial (BI) 2020 :	Caroline Lecourtois,	- Budget initial 2020 ; - Note de présentation ordonnateur BI2020
10h30	3	Présentation et approbation du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2020 :	Christian Brossard,	- Note PPI 2020 - Tableau PPI
11h00	4	Présentation de la programmation des activités « CVEC » pour l'année 2020	Clémentine Cau,	<i>(Information faite aux administrateurs en séance)</i>
11h30	5	Désignation de la représentation de l'ENSAPL au CA de HESAM Université dans le cadre du nouveau Conseil d'administration de la COMUE	Anne D'Orazio	
11 h 45	6	Questions diverses	Anne D'Orazio	

La présidente du conseil d'administration, Madame Anne D'Orazio ouvre la séance en souhaitant ses meilleurs vœux 2020 à l'ensemble des participants.

Elle indique qu'il s'agira une fois encore d'une année chargée et peut être compliquée. C'est également une année qui verra des changements au sein du conseil d'administration avec le renouvellement d'un certain nombre de mandats de personnalités extérieures. Elle rappelle que Madame Marie Villette est démissionnaire depuis qu'elle a pris le poste de secrétaire général du ministère de la Culture en octobre 2019. Il conviendra donc de procéder à une série de nouvelles nominations. La présidente indique qu'elle proposera sans doute au conseil d'administration de faire une salve complète de nominations à partir du printemps 2020.

Madame Anne D'Orazio procède à l'appel.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>COLLEGE DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS:</u>			
ANNE D'ORAZIO (PRESIDENTE)	X		
Suzel Balez		X	Pouvoir Elefériou
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin		X	
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefériou	X		
<u>COLLEGE DES ATS</u>			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit		X	Pouvoir Probst
Barmak Lahiji		X	Pouvoir Bourdier
Philippe Bourdier	X		
<u>COLLEGE DES ETUDIANTS</u>			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz		X	
Miguel Madrid-Vertel	X		
<u>PERSONNALITES DE DROIT</u>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	Pouvoir Fridé
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Jean- Luc Delpuech (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir Le Coq

Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	Pouvoir Ducourtieux
<u>PERSONNALITES QUALIFIEES</u>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	14	10	6
<u>Invités permanents</u>			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Présidente CPS et CFVE		X	
Présidente CR et Vice Présidence CPS	X		
Contrôleur budgétaire	X		
Agent comptable	X		
Directeur régional des affaires culturelles d'IDF ou représentant		X	
Recteur d'académie ou représentant		X	

Le quorum étant atteint, le conseil peut dûment délibérer (14 présents, 6 pouvoirs).

Madame D'Orazio informe le conseil d'administration de la présence de Monsieur Marc Kreckelbergh en charge du contrôle budgétaire au sein de la DRFIP et le remercie de s'être rendu disponible pour cette séance qui prévoit l'examen du budget initial de l'établissement.

Madame D'Orazio ajoute que le relevé de décision du 04/12/2019 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

1 - PRESENTATION DU RD DU 04/12/2019 ET POINT D'ACTUALITES

Madame D'Orazio informe les membres du conseil d'administration que le compte rendu du 04/12/2019 n'est pas finalisé. Il sera soumis à une validation électronique prochainement.

Elle informe par ailleurs qu'à la suite de la séance du 4 décembre, la directrice de l'établissement a reçu la démission de Madame Victoria Pignot de son poste de présidente du conseil pédagogique scientifique, conservant néanmoins son mandat au collège enseignant de la CFVE. Le conseil d'administration et la présidente n'ont pas été directement destinataires de cette

démission qui fait, semble-t-il, suite à la séance du Conseil d'administration du 4 décembre 2019 durant laquelle a été soumise la liste des postes pour le concours 2020 des enseignants-chercheurs. Cette liste n'a pu être validée en totalité par le conseil d'administration, la répartition des catégories n'étant pas conforme aux textes réglementaires il a été demandé en séance à la présidente du CPS de faire reprendre les travaux par son instance. A l'occasion de cet échange, et dans le cadre de la lettre que Mme Pignot adresse à la directrice de l'établissement, elle fait état d'un ressentiment d'une mise en défaut de son activité à la présidence du CPS.

Madame D'Orazio invite donc les membres du conseil d'administration à prendre acte des éléments transmis par la directrice de l'établissement. Elle informe par ailleurs le conseil d'administration que, dès qu'elle a appris la démission de Madame Pignot, elle lui a adressé un message personnel pour s'excuser du ton « rugueux » des échanges qui avaient eu lieu, contestant toutefois l'idée d'une quelconque attaque personnelle à son endroit, ou à l'endroit de la vice-présidente du CPS. Les échanges ont certes été vifs, comme cela peut-être le cas lors des débats au sein des instances. Ils sont dus principalement à l'étonnement de la part de la présidente du CA quant à la non-conformité des documents rapportés et aux imprécisions sur les modalités de constitution des comités de sélection pour le tour de mutations. Par ailleurs, Madame D'Orazio rappelle que les enseignants de l'établissement ont été destinataires d'une interpellation directe des coordinateurs du champ TPCAU suite à l'annonce de la démission de Mme Pignot de la présidence du CPS. En accord avec les représentants enseignants du bureau du conseil d'administration, Mme D'Orazio a décidé de ne pas répondre aux accusations qu'elle considère toutefois de caractère diffamatoire. De son côté, la directrice d'établissement a été interpellée à ce sujet. Bien qu'exceptionnellement absente lors de cette séance, devant en urgence siéger au conseil des membres d'HESAM Université, elle a fait une réponse d'une part à Mme Pignot et d'autre part aux coordinateurs du champ TPCAU après avoir pris connaissance des échanges de la séance du 4 décembre 2019, enregistrés comme à l'habitude afin d'établir des comptes rendus contenant les verbatim. Elle a également été interpellée par plusieurs membres de l'école à la suite de ce conseil d'administration et elle a donc pu confirmer qu'il n'y avait eu aucune humiliation ni atteinte *ad nominem*, et que le ton, certes un peu « rugueux » et ferme, n'avait en aucun cas eu pour objet de mettre quiconque en défaut à titre individuel et personnel.

Il conviendra donc de prendre acte de la situation qui, selon Madame D'Orazio, informe du poids qui pèse sur les présidences d'instances. Elle tient à souligner la qualité de l'investissement de Madame Pignot à la présidence de la CFVE et du CPS et insiste sur l'ampleur du travail qui a été effectué, sachant que 2019 a été, pour l'école, une année de double transformation tant du point de vue des nouveaux statuts de gouvernance que du point de vue pédagogique avec la mise en place d'un nouveau programme. C'est donc dans ce contexte de double transition que la CFVE et le CPS ont dû agir. Madame D'Orazio ajoute par ailleurs qu'à chaque fois qu'il lui en a été donné la possibilité – que ce soit en conseil d'administration lorsque les travaux du CPS ou de la CFVE ont été présentés, ou lors de manifestations de rentrée comme à l'occasion du départ de Gilles Enriquez au mois de septembre, ou dans un courriel du mois d'octobre adressé au bureau de la CFVE pour transmission à l'ensemble des membres de la CFVE –, elle a souligné à chaque fois la qualité du travail effectué et a remercié l'ensemble des membres des instances pour leur engagement, saluant alors l'importance du travail de notre collègue Victoria Pignot. Madame D'Orazio réitère ses remerciements à son encontre pour son engagement et la qualité des travaux menés dans cette instance sous sa présidence.

Madame D'Orazio indique qu'il convient néanmoins de prendre acte de la difficulté de fonctionnement de cette nouvelle gouvernance. Elle indique que la tension que nous avons pu connaître en fin d'année à La Villette ne fait pas exception ; des retours venant d'autres écoles en attestent où des présidents de CPS ont déjà démissionné. Cela souligne la charge assez incommensurable de la présidence de cette double instance (CFVE-CPS) et le manquement de notre tutelle au regard des engagements qu'elle avait pris dans le cadre du décret, à savoir donner des moyens à la mise en œuvre de cette réforme institutionnelle. Dans les mois qui viennent, la CFVE va donc procéder à la nomination d'un nouveau cadre de gouvernance et à une

réorganisation des instances, et peut-être à une meilleure répartition des tâches. Il n'y a pas de vacance de l'instance CPS qui est aujourd'hui sous l'autorité de la vice-présidente (également présidente de la commission de la recherche), mais il y a un problème structurel et fonctionnel lié à la réforme.

À ce titre, un courrier rédigé en décembre 2019 par les présidents des conseils d'administration et les directeurs d'établissements interpelle le ministre et l'alerte sur « une réforme mise en danger », sur la difficulté de réussir la transformation de la gouvernance sans moyens ad hoc, sur des transitions mal préparées, mais également sur une faiblesse structurelle des moyens des écoles et des établissements « oubliés » voire maltraités dans les arbitrages interministériels entre le ministère de la Culture et le MESRI dans un contexte d'absence d'engagements budgétaires. Ce courrier, en date du 13/12/2019, reste à cette heure sans accusé réception, comme c'est le cas des autres courriers rédigés conjointement entre la présidence du conseil d'administration et la direction de l'établissement pour alerter sur la situation de La Villette. La présidente confie son inquiétude sur ce silence de la tutelle.

Elle informe par ailleurs de la réception d'un courrier du préfet de région qui prend acte du SPSI et confirme sa conformité aux attendus de l'État. Pour rappel, il s'agit de la situation de l'école et de sa stratégie immobilière qui se décline sous trois chapitres : 1) le programme de travaux d'AD'AP du site de Flandre, 2) le desserrement, 3) la relocalisation. Elle a pris l'initiative, avec la directrice, de l'envoi d'un courrier en réponse à l'attention du préfet pour lui demander un rendez-vous en urgence avec ses services, de manière à discuter de la mise en œuvre de ce SPSI et de la stratégie immobilière de notre établissement, en interpellant l'État par la même occasion. La présidente expose sa stratégie en constatant la carence de la tutelle Culture. Il s'agit donc, et par conséquent, de passer par d'autres voies pour saisir l'État (le préfet en l'occurrence) et faire valoir la situation de notre établissement dans un contexte de quasi silence depuis de nombreuses années de notre tutelle ministérielle et ce malgré nos nombreuses interpellations et alertes quant à la situation immobilière de notre établissement et plus généralement des ENSA. Ces éléments s'ajoutent à un contexte social connu de tous, avec plus de trois semaines ouvrées de mobilisation et de réduction des capacités de mobilité pour les étudiants et les enseignants. C'est une année qui commence sous des auspices particulièrement complexes.

Monsieur Gribé intervient pour dire qu'il abonde dans le sens des propos de la présidente. Il revient sur l'incident qui a eu lieu avec Madame Pignot en disant que, au-delà des remerciements pour la qualité de son travail, le fait que le ministère soit en carence depuis un certain nombre d'années, conduit à ce type de situation. À l'intérieur même d'une école, des gens très impliqués commencent par craquer. C'est un phénomène que nous allons certainement retrouver de plus en plus souvent chez les enseignants mais également chez les personnels administratifs. C'est une situation qui devient donc de plus en plus grave. On pourrait même se demander ce qu'il faut faire pour attirer l'attention du Ministère car la situation commence à bien faire.

Madame D'Orazio répond que l'action du mois de décembre des directeurs et des présidents de conseil d'administration des ENSA a permis de mobiliser l'ensemble des présidents de conseil d'administration. Qu'ils soient enseignants-chercheurs ou personnalités qualifiées, ils ont tous signé le courrier sans réserve. Ce courrier est la première pierre d'un édifice de mobilisation globale qui porte sur la question de la capacité de nos établissements, au regard des carences de la tutelle à faire fonctionner la gouvernance et les instances dévolues par le décret de 2018. Du côté des présidents de CPS, il y a une vraie interrogation également. Les conseils d'administrations sont effectivement moins impactés puisqu'ils existaient déjà et que leur fonctionnement est moins sollicité, mais du côté des CPS, il n'y a clairement aucun moyen en face : ni de moyens de décharge des enseignants-chercheurs qui prennent des responsabilités au sein de ces instances, ni de moyens administratifs permettant de faire fonctionner ces instances. Madame D'Orazio confie qu'elle serait assez favorable de porter une démission en masse des membres des instances comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises. S'il était décidé, à l'échelle nationale, une démission en bloc des présidents de CPS et de leurs instances cela

bloquerait le processus de gouvernance de nos établissements. Nous sommes donc dans un moment critique et il va falloir que notre tutelle entende cette difficulté et obtienne gain de cause sur des arbitrages auprès de Bercy. Si le retour de l'enseignement de l'architecture dans le giron de la Culture avait permis de conforter l'engagement du 1 % du budget de l'État, depuis, quelques décennies se sont écoulées et le constat qui doit être fait au regard de notre budget initial, est celui d'une reconduction *a minima* des subventions qui nous sont accordées sans prise en compte de l'ensemble des indices en augmentation d'année en année. Notre tutelle n'aligne pas les moyens de fonctionnement sur les charges, les responsabilités et les missions qui ne cessent quant à elles d'augmenter. Par ailleurs, notre statut d'établissement public administratif est extrêmement contraignant pour pouvoir élargir le tour de table des partenaires.

Monsieur Gribé demande si le courrier envoyé à la tutelle requérait un délai de réponse.

Madame D'Orazio répond qu'il est arrivé à la directrice de cabinet du Ministre le 15 décembre 2019. Elle donne ensuite la parole à la directrice d'établissement.

Madame Lecourtois indique que ce document a été rédigé suite à une alerte qu'elle avait personnellement lancé auprès de l'ensemble des directeurs suite au dialogue de gestion du mois d'octobre qui s'est avéré être un monologue sur une reproduction supposée de notifications pour 2020 sans aucune considération de nos réels besoins et ne prenant aucunement en considération l'ensemble des courriers rédigés durant toute l'année 2019 pour demander des moyens complémentaires pour faire les travaux et obtenir des agents administratifs supplémentaires, voire simplement de publier les postes qui se libéreraient. Les 8 et 9 décembre, le collège des directeurs a donc été réuni dans notre établissement pour travailler sur ce document, lequel a été signé par l'ensemble des présidents puis envoyé le samedi au ministre, et qui reste à ce jour sans réponse. Par ailleurs, un travail a été réalisé qui consiste à demander une étude sur la stratégie d'évolution des ENSA à l'échelle nationale puisqu'aucune stratégie d'évolution n'existe encore au niveau du ministère. Des éléments ont été élaborés pour que le ministère puisse construire un cahier des charges à l'attention d'un prestataire pour réaliser une étude approfondie de la situation ainsi que des enquêtes pour envisager des solutions pour les ENSA. L'ensemble des courriers adressés en 2019 n'a également reçu aucune réponse. Il est donc important que tout le monde prenne conscience de cette situation d'impasse totale. Il faut espérer, selon Mme Lecourtois, que nous pourrions avoir une écoute en utilisant d'autres canaux, notamment par le biais du préfet de région. Il conviendra également de diriger l'ensemble de ces courriers directement au ministre, en espérant qu'il s'en inquiète un jour. Nous avons reçu les notifications pour l'exercice 2020, le lundi 6 janvier 2020 alors que cela faisait trois fois que nous les demandions.

Madame D'Orazio ajoute que les pré-notifications avaient été promises par les services ministériels pour le 15 octobre 2019 et ne sont jamais arrivées.

Madame Lecourtois poursuit en disant que nous sommes dans cette situation dramatique et que nous n'avons pas de moyens pour faire fonctionner l'établissement.

Madame D'Orazio dresse un constat de carence et indique qu'elle va continuer à interpeller le ministre et c'est en ce sens et pour cette raison qu'elle a souhaité, avec la directrice, interpeller directement le préfet. Elle pense qu'il faudra, d'une manière ou d'une autre, saisir le Premier ministre. Si le ministre de la Culture n'est pas capable de gérer la réception d'un courrier émanant de vingt directeurs d'établissement public et de vingt présidents du conseil d'administration, cela est un problème. Par ailleurs, elle souligne qu'il est nécessaire de demander à nos partenaires du CNOA de nous aider puisque l'ensemble de nos établissements est impacté. La dégradation de La Villette est encore plus préoccupante qu'ailleurs puisque nous sommes l'établissement le moins doté de France par étudiant. Cela étant dit, même l'établissement le mieux doté reçoit également une dotation inférieure à la moyenne des dotations reçues par les universités ou les établissements sous régime du MESRI. Il s'agit selon elle d'une vraie rupture d'égalité de traitement au sein de l'enseignement supérieur pour les étudiants de nos établissements.

Madame D'Orazio conclut en disant qu'à l'heure où débute cette nouvelle années 2020, le

constat est amer et la situation grave. Elle indique qu'elle portera également ce discours lors de la séance officielle des vœux de l'établissement qui se tiendront le jeudi 23 janvier à 12 h 30, auquel tous les membres du conseil d'administration sont conviés. Ce moment sera, sans en douté amical, malgré la nécessité de partager une fois encore les difficultés rencontrées par notre établissement.

Madame D'Orazio propose d'ouvrir l'ordre du jour.

2 - PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET INITIAL (BI) 2020 :

Madame D'Orazio rappelle que l'exercice d'aujourd'hui est peu inhabituel puisqu'il est rare d'instruire les budgets initiaux dans les premiers jours de l'année civile.

Monsieur Kreckelbergh, contrôleur budgétaire, se félicite de cette absence d'habitude.

Madame D'Orazio répond que le niveau d'incertitude dans lequel se trouvait l'établissement au mois de novembre a rendu l'exercice impossible. En outre, une nouvelle organisation de la gouvernance entre le conseil d'administration et la direction a fait qu'un débat d'orientation budgétaire a été souhaité et cet exercice nouveau sera organisé plus en amont en début d'automne les prochaines années. Il n'en reste pas moins que ce qui a rendu impossible l'inscription du budget initial en décembre est l'absence de réponse de la tutelle sur les éléments budgétaires.

Il s'agit donc de présenter en séance le budget initial que le conseil d'administration devrait valider avec mention expresse puisqu'il devra être exécutoire dans les 15 jours afin d'assurer les mises en paiement des agents T3 qui relèvent du financement direct de l'établissement.

Monsieur Kreckelbergh, représentant de la DRFIP indique qu'il faudra en effet obtenir l'approbation expresse de la tutelle financière (ce qui sera facilité puisque c'est lui qui peut la donner) mais également de la tutelle Culture. Il confirme que ce traitement est très urgent.

Madame D'Orazio indique que la tutelle est déjà informée de la situation. Elle donne la parole à la directrice d'établissement.

Madame Lecourtois remercie la présidente pour son introduction. Elle confirme que la réalisation du budget initial n'a pas été simple. Plusieurs échanges ont eu lieu avec Monsieur Kreckelbergh et Madame Bonnefoi. Initialement, un budget avait été proposé sur la base du dialogue d'orientation budgétaire avec des enveloppes basées sur les besoins de l'établissement en termes d'investissements, de fonctionnement et de personnels, dont le montant s'élevait à 308 000 € d'investissement, 2 941 189 € de fonctionnement et 1 150 000 € de frais de personnel. Au regard du déficit et de la manière dont nous avons réalisé ces enveloppes, ce budget a été rejeté par le contrôleur budgétaire, puisque nous avons intégré dans ce budget des recettes de 2019, afficher comme recettes de 2020, ce qui n'était pas possible, et par ailleurs, nous avons réduit le budget initial de fonctionnement à 40 % de la nécessité de l'année pour pouvoir intégrer du budget d'investissement, ce qui était impossible puisque le budget initial 2020 n'intégrait que les recettes prévisionnelles de 2020 avec une sincérité sur l'enveloppe de fonctionnement prioritaire pour l'année 2020. Cela a conduit à réviser le budget, en intégrant l'ensemble de l'enveloppe de fonctionnement pour 2020 en réduisant certaines dépenses que nous avons imaginées initialement. D'ailleurs, l'ensemble des dépenses inscrites au budget initial a été inscrite de manière à ce qu'elles puissent être « soutenables ». Par ailleurs, nous avons dû réduire l'enveloppe d'investissement aux travaux actuellement engagés, c'est-à-dire ceux de la bibliothèque qui doivent être terminés en urgence en début d'année. Nous avons également réduit un peu l'enveloppe du personnel au plus juste, en reprenant l'enveloppe réalisée en 2019 et en ajoutant quelques éléments décidés lors du dialogue d'orientation budgétaire. Cela donne un budget initial 2020 « dégradé » qui a reçu un avis sous réserve de la part du contrôleur

budgétaire, basé sur une enveloppe d'investissements 70 000 € en CP, une enveloppe de fonctionnement de 2 734 850 € et une enveloppe de personnels de 3 108 000 €. La directrice d'établissement donne la parole au secrétaire général.

Monsieur Brossard donne le détail des recettes. Sont distinguées les recettes globalisées des recettes fléchées. En ce qui concerne les recettes globalisées, on retrouve la subvention pour charges de service public à hauteur de 3 905 110 € établie sur la base d'une reconduction, en l'absence d'une pré-notification de reconduction, de la subvention de l'année dernière. S'ajoutent d'autres financements de l'État à hauteur de 222 500 €, également en prévision de dépenses et non en notification, à hauteur de 112 500 € de fonctionnement pour les laboratoires de recherche (la moyenne reçue tous les ans), et 110 000 € en crédit estimatif de complément prévisionnel que nous recevons chaque année en fin d'année (moyenne rebouclée avec le contrôleur budgétaire). Concernant les recettes propres, il s'agit des frais d'inscription et des droits d'inscription à hauteur de 1 050 506 € (reprise des chiffres estimatifs en fonction du réalisé de l'année précédente), ainsi 35 000 € de prévision de recettes des ventes des éditions de La Villette, et 30 000 € de prévision de recettes de la taxe d'apprentissage. Concernant les recettes fléchées, elles s'établissent à 97 179 €, comprenant 12 000 € du remplacement de l'avance au CROUS et 85 719 € au titre de la convention ERASMUS 2019K107 (laquelle a été notifiée et conventionnée, seule recette pour laquelle nous avons une certitude).

Concernant les dépenses, le montant global de dépenses en personnel comprend la masse salariale qui correspond au recrutement des moniteurs (180 808 €), des agents administratifs (900 000 €), des enseignants contractuels (1 728 000 €) et des intervenants ponctuels (299 192 €). Concernant les dépenses de fonctionnement, le tableau complet est transmis aux membres du conseil d'administration, retraçant l'ensemble des dépenses de fonctionnement, dont la majorité relève d'obligations contractuelles et inéluctables au fonctionnement de l'établissement, l'offre pédagogique (voyages obligatoires de scolarité), la communication et valorisation, les éditions de la Villette et autres services (ateliers etc.). À noter un déficit frictionnel d'un montant estimé à 200 000 € par an, qui nous contraint à aller au plus juste sur les dépenses, et donc sur la tenue de mise en sécurité de confort du bâtiment. Concernant les dépenses d'investissement, il a fallu également aller au plus juste puisque nous n'avions pas la possibilité de prélever sur le fonds de roulement par rapport au budget initial. Nous avons souhaité ouvrir une dépense d'investissement à 70 000 € AE-CP pour achever les travaux nécessaires à la réouverture de la bibliothèque dans les meilleurs délais pour les enseignants et les étudiants. Cela ne constituera pas l'ensemble de la dépense mais l'essentiel pour pouvoir assurer une réouverture à minima, sachant que le mobilier et les rangements devront également être remplacés.

En conclusion, le budget initial 2020 est présenté en déséquilibre entre les dépenses et des recettes pour un montant de déficit budgétaire de 572 015 €. Hélas, l'établissement est dans cette situation d'insuffisance d'autofinancement à hauteur de 502 015 €. Le niveau final du fonds de roulement s'élève à 674 320 € ce qui constitue un nombre de jours d'autonomie d'environ 41 jours.

Monsieur Brossard demande s'il y a des questions.

Monsieur Kreckelbergh demande si la subvention notifiée est du même montant que celle inscrite au budget.

Madame Lecourtois répond qu'elle est de 5 081 710 €, à savoir un montant supérieur puisqu'il intègre 1,20 M€ supplémentaires par rapport à l'année dernière concernant notre projet de desserrement.

Monsieur Kreckelbergh demande si cette somme de 1,20 M€ a déjà été encaissée.

Madame Lecourtois répond que le montant encaissé est celui de 2019, et que pour 2020, il y a une subvention de fonctionnement de base de 5 081 710 €, soit une subvention en légère baisse par rapport à 2019.

Monsieur Kreckelbergh indique qu'il va falloir mettre de côté cette somme de 1,20 M€. Il demande quelle est finalement la différence de subvention entre les 2 années en soustrayant cette somme de 1,20 M€.

Madame Lecourtois répond que le montant est légèrement en baisse dans la mesure où la masse salariale a été réduite par le ministère de la Culture via des transferts de postes vers la titularisation de deux agents administratifs.

Monsieur Kreckelbergh répond que cette baisse de volume n'a pas forcément d'impact.

Madame Lecourtois est d'accord.

Monsieur Kreckelbergh indique que c'est une baisse de volume en recettes et en dépenses.

Madame Lecourtois confirme.

Monsieur Kreckelbergh poursuit en disant qu'il n'y a pas d'impact sur l'équilibre qui est la problématique essentielle de l'établissement.

Madame D'Orazio confirme.

Madame Lecourtois confirme que la différence s'élève à 23 400 € pour 5 ETP de moins.

Monsieur Kreckelbergh confirme que c'est moins en volume mais neutre en équilibre.

Madame Lecourtois ajoute que la notification du 6 janvier précise par ailleurs qu'un complément de subvention de fonctionnement exceptionnel de 50 000 € sera versé à l'ENSAPLV au premier arrêté 2020.

Monsieur Kreckelbergh considère donc cela comme une notification, ce qui signifie qu'au prochain budget rectificatif, l'établissement sera légitime à inscrire cette somme alors même qu'il ne l'a pas encore encaissée. Il poursuit en disant qu'il ne reviendra pas sur les échanges entre la direction de l'établissement et le contrôle budgétaire, la note de présentation étant tout à fait réaliste par rapport aux différentes positions prises par le contrôle budgétaire. Il y a d'abord eu un échange technique qui conduisait à obtenir que seuls les recettes et les dépenses encaissées et décaissées en 2020 soient prises en compte dans le budget, que toutes les recettes et les dépenses prévisibles et obligatoires (y compris celles liées à la sécurité des biens et des personnes) soient prises en compte dès le budget initial et que le solde ne mette pas en danger l'établissement ce qui était le cas du premier projet, avec non seulement un problème d'insoutenabilité mais aussi un problème d'insolvabilité. Ce projet aboutissait à un risque sur la paie des personnels, il faut le souligner. Ce n'est pas le cas du projet présenté ce jour en séance. En revanche, il est assorti de réserves de la part du contrôleur de gestion parce qu'il conduit à financer des dépenses de fonctionnement dont une partie pourrait être récurrente et structurelle par le prélèvement sur le fonds de roulement, c'est-à-dire qu'il est possible que ce budget prévoie de financer des dépenses permanentes avec des ressources qui ne le sont pas, ce qui n'est pas tenable. Cela est tenable cette année puisqu'il n'y a en principe pas de risque sur la trésorerie, notamment avec les 50 000 € supplémentaires qui viennent soulager la tension, mais cela ne le sera pas les années suivantes. Le contrôleur de gestion indique qu'il se tient à la disposition des membres pour apporter des précisions complémentaires.

Madame D'Orazio remercie le contrôleur de gestion. Elle souhaite également faire part de plusieurs remarques à la fois sur le fond et sur la forme. Elle indique qu'elle a relevé un certain nombre de coquilles sur la note présentée. En page 3, il est indiqué un montant de recettes 2020, mais les chiffres annoncés ne correspondent pas au détail du tableau. La recette globalisée affiche un montant total de 5 183 216 €, alors que la ligne supérieure annonce un montant de

5 242 116 €. Elle souhaite que les documents fournis au conseil d'administration soient relus avant leur transmission pour éviter ce type de coquilles.

Monsieur Gribé confirme qu'il serait bon que les documents soient cohérents dans leur ensemble.

Madame Lecourtois répond que ces documents ont été transmis le 20 décembre, et que la coquille aurait pu être corrigé depuis si elles avaient été remontées avant la tenue de la séance. Elle indique que les corrections seront apportées.

Madame D'Orazio indique que le 20 décembre à 18 heures, comme le reste de l'établissement, tout le monde était déjà en congés scolaires... Par ailleurs, sur le contenu proposé, la logique budgétaire dans laquelle l'établissement doit s'inscrire est entendue, et amène à une discussion plus globale sur la manière dont, au sein de l'établissement, nous sommes en capacité de travailler notre budget initial et nos BR. Demander que ne soient inscrits dans le budget initial que les éléments de recettes initiales attendues de l'année en cours, et non les reports de recettes. L'exercice 2019 a conduit à un budget initial voté le 8 décembre 2018, puis à deux budgets révisés au mois d'avril et au mois de juillet 2019. Malgré les demandes de la présidence du conseil d'administration, il n'y a pas eu de BR après le mois de juillet. Pour autant, l'établissement se retrouve avec un certain nombre de recettes qui lui sont arrivées en propre après le BR2. Aujourd'hui, le volume des recettes qui sont arrivées sur l'établissement après le BR2, pour lequel la présidence du conseil d'administration a un différend d'appréciation avec la direction de l'établissement, lequel a déjà été exprimé par le fait qu'il n'y a pas eu de BR3. Ces recettes n'ont pas pu ré-abonder le budget 2019 et ont donc été mises en compte d'attente vraisemblablement, et elles vont tomber aujourd'hui directement dans le fonds de roulement. Le souci est que le budget initial tel que présenté aujourd'hui permet tout juste de couvrir et de garantir le fonctionnement très à minima, voire insuffisamment, pour assurer les engagements de base. Le problème est de remonter du fonds de roulement les éléments budgétaires afin de pouvoir faire fonctionner notre établissement. La question qui se pose donc aujourd'hui est de voir comment nous sommes capables d'organiser dès maintenant une prévision de BR qui soit soutenable car nous n'arrivons pas à faire remonter suffisamment du fonds de roulement pour faire face aux besoins de l'établissement. Les demandes formulées par les services ou les enseignants-chercheurs de l'établissement n'ont rien d'exceptionnel et sont même des demandes extrêmement prudentes de la part de l'ensemble de nos collaborateurs. Donc, il ne s'agit pas tant de voter pour un budget initial tel que présenté que de pouvoir avoir une trajectoire budgétaire tout au long de l'année qui nous permet de faire face à ce dont nous avons besoin. Cela a été évalué dans le DOB qui montre un écart d'environ 320 000 € entre ce que nous avons estimé *a minima* dans le cadre du DOB et ce que nous sommes aujourd'hui dans la capacité de supporter dans le cadre de ce budget initial. La question est de savoir comment nous allons pouvoir garantir la remontée du BR en temps et en heure pour faire les imputations qu'il se doit – mais également les consommer, puisqu'il se présente aussi des difficultés de mise en ordre de nos services pour consommer.

Monsieur Kreckelbergh réagit pour dire que la question est posée dans les bons termes, et que la réponse figure en partie dans les documents soumis par la direction et dans les échanges qui ont été faits en séance. Lorsque les établissements sont en mesure de le faire, ce n'est pas forcément de faire des BR3 ou des BR de dernière minute parce que cela est lourd techniquement et formellement. Cela oblige à réunir un conseil, et un BR n'est pas forcément nécessaire. Il convient néanmoins d'intégrer au vote du budget initial de l'année suivante une prévision d'exécution du budget initial de l'année précédente qui peut tenir compte des dernières évaluations de recettes et de dépenses. Il n'est pas nécessaire de le traduire en budget rectificatif quand les plafonds de dépenses autorisés par les précédents conseils d'administration ne sont pas dépassés, c'est-à-dire que la direction de l'établissement reste dans la limite des dépenses votées par le conseil, et quand il n'y a pas de dégradation du solde budgétaire, si les prévisions de recettes sont supérieures à ce qui avait été prévu, il n'y a pas besoin de le faire voter, il suffit de

constater et d'en informer le conseil. Quand cela est constaté en temps et en heure, c'est-à-dire quant au niveau du vote du budget initial on peut le constater, il est de bonne pratique de joindre au moment de la présentation du budget initial les dernières prévisions d'exécution de l'année précédente parce que cela vient éclairer ce qui peut être fait et ce qui peut être voté. Cela est un point essentiel. Cela est un inconvénient de voter le budget 2020 le 8 janvier. Si un budget initial est voté avant, cela donne les moyens à l'établissement de commencer à fonctionner correctement dès le 1^{er} janvier, et cela donne un sens à l'exercice de construction du budget initial 2020.

Madame D'Orazio intervient pour dire que la pratique de l'établissement est généralement de faire voter le budget initial dans la première semaine de décembre.

Monsieur Kreckelbergh répond que la bonne pratique est de le faire voter fin novembre, tout simplement parce que cela évite d'avoir recours à l'approbation expresse. D'autre part, lorsque des recettes sont supérieures aux prévisions l'année précédente, il est possible d'en prévoir l'exécution dans le courant de l'année suivante, voire les années suivantes. Par exemple l'établissement va recevoir la somme de 1,20 M€ à deux reprises, il est clair que cette somme ne va pas être consommée en intégralité en 2020, mais pourra être consommée en cas de besoin. L'établissement aura le droit de prélever sur son fonds de roulement pour le faire. La limite est que, à des recettes récurrentes correspondent des dépenses récurrentes, et qu'à des recettes ponctuelles correspondent des dépenses ponctuelles. C'est un principe d'équilibre qui permet d'assurer la pérennité du fonctionnement de l'établissement. Si les recettes ne sont pas notifiées dans un cadre permettant de considérer raisonnablement qu'elles se reconduiront d'une année à l'autre, il ne faut pas les utiliser pour financer des dépenses dont on sait qu'on en aura besoin chaque année. Cela signifie que l'on mettrait en danger l'équilibre de l'établissement les années suivantes. Cela est clairement un motif d'observation de réserve. Si on lit attentivement la note de présentation, il est fait allusion à la remarque de la présidence du conseil d'administration. En effet, il y aura un budget rectificatif qui pourra tenir compte de l'ensemble, notamment de la notification qui est quand même substantiellement différente de ce sur quoi l'établissement a été amené à construire son budget. D'ailleurs, la méthode utilisée n'a appelé aucune remarque de la part du contrôle de gestion, puisqu'au moment de la construction d'un budget initial au mois de novembre, personne n'a encore reçu de notification et qu'il arrive régulièrement qu'il n'y ait pas de pré-notification. Cela ne consolera peut-être pas le conseil d'administration, mais le ministère de la culture n'est pas le seul à procéder de cette manière. Sur la trentaine d'établissements que le contrôleur de gestion est amené à suivre, notamment les EPSCP, un quart d'entre eux sont en mesure de construire leur budget de l'année N+1 sur de vraies notifications alors même qu'ils les font voter avant fin novembre. Il s'agit donc de faire sur une subvention que l'on peut raisonnablement espérer, c'est un axiome de base, puis on l'ajuste au premier budget rectificatif. Il faudra donc prévoir un budget rectificatif, ne serait-ce que pour les recettes. D'autre part, le même problème risque de se poser sur le budget rectificatif, à savoir l'attention portée sur le fait qu'il ne faut pas financer de dépenses récurrentes avec des recettes qui ne le sont pas. Aujourd'hui, le contrôle de gestion n'est pas en mesure de dire si l'établissement a les moyens de construire un budget de cet ordre. Le rôle du contrôle de gestion n'est pas de dire s'il faut davantage de recettes ou de dépenses.

Madame D'Orazio remercie le contrôleur de gestion pour les éléments apportés. Elle demande à la directrice de l'établissement d'éclairer le conseil sur le volume des recettes qui sont arrivées entre le BR2 de juillet dernier et la fin de l'année.

Madame Lecourtois invite les membres du conseil d'administration à regarder le tableau numéro 2, dans lequel les prévisions d'exécution 2019 ont été intégrées au regard de ce qui avait pu être identifié. Par rapport à la question des recettes 2019 qui ne sont pas intégrées dans le budget initial 2020, et qui ne figurent pas non plus dans le budget 2019, la directrice invite les

membres du conseil d'administration à se reporter au tableau numéro 3 (« I Ressources complémentaires 2019 ») sur lequel on peut voir qu'une subvention exceptionnelle complémentaire de fonctionnement a été reçue le 30/10/2019 à hauteur de 138 300 €, Un complément de 24 300 €, une subvention spécifique pour la maîtrise d'œuvre AD'AP de 30 000 €, une subvention de fonctionnement d'aide à la publication de 30 000 €, une autre de 3 000 €, une autre de 2 500 €, une autre de 2 500 € pour des aides aux colloques, une subvention d'aide à la mobilité étudiants boursiers de 45 600 €, une subvention d'aide d'urgence à la mobilité étudiants non boursiers de 34 200 €, la subvention complémentaire exceptionnelle de 1,20 M€, plus la notification de 25 000 € complémentaires au titre de 2019.

Monsieur Kreckelbergh demande si cette dernière somme de 25 000 € a été encaissée. **Madame Lecourtois** ne sait pas si elle a été reçue. **Monsieur Kreckelbergh** répond que la situation devient un peu baroque si des notifications de 2019 sont encaissées en 2020. **Madame D'Orazio** répond qu'elle est contente de l'entendre dire. **Madame Lecourtois** précise que cela concerne le programme 186 relatif à un projet de recherche portant sur le parc de maisons individuelles en première couronne et dans les agglomérations françaises. **Monsieur Kreckelbergh** répond que s'il s'agit d'un programme 186, il y a peut-être un droit de tirage, et non une subvention. **Madame Lecourtois** répond qu'il s'agit d'une notification modificative de crédit de titre 3 pour un 186 pour 2019. Elle pense qu'il s'agit d'une subvention fléchée. **Monsieur Kreckelbergh** lui répond qu'elle est le meilleur juge. Mais si cela a été encaissé en 2019, cela devient baroque. **Madame Lecourtois** répond qu'elle pense que cela n'est pas encaissé en 2019. **Monsieur Kreckelbergh** répond qu'il convient de vérifier.

Madame Lecourtois ajoute qu'elle a reçu un état daté du 7 janvier concernant la fin 2019. Le virement de 1,20 M€ a été reçu le 24 décembre. Au 31 décembre, le niveau de trésorerie était de l'ordre de 3 483 843 €. **Madame D'Orazio** intervient pour dire qu'heureusement nous n'avons pas reçu cette somme de 1,20 M€ en 2019. **Monsieur Kreckelbergh** lui répond que pour une fois que les choses se font dans le bon sens, il faut s'en féliciter, le fait d'avoir l'argent avant d'en avoir besoin. **Madame D'Orazio** répond que cela était inscrit au budget et que normalement nous aurions dû pouvoir le consommer.

Madame Lecourtois ajoute que le résultat budgétaire au 31 décembre présentait un solde déficitaire de 33 516 € pour 2019.

Madame D'Orazio indique que le total s'établit donc à 1,84 M€ et qu'il ne s'agit pas d'un petit complément au regard de nos montants de recettes globales. La question est donc de savoir comment l'établissement va se mettre en ordre de marche pour avoir des budgets rectificatifs significatifs dans leur construction mais qu'il faut aussi pouvoir consommer de manière opérationnelle car c'est une de nos difficultés, ce qui nous est reproché régulièrement.

Monsieur Kreckelbergh confirme que cela joue contre l'établissement. Il indique qu'il ne peut pas se permettre de faire un commentaire sur le débat de fond avec la tutelle, mais il est clair que si les budgets présentés sont régulièrement démentis par l'exécution, c'est la crédibilité de l'établissement qui en prend un coup. Il convient donc de faire des budgets correspondant à ce que l'établissement sait faire, et qui permettent d'identifier clairement ce que l'établissement considère comme indispensable et qu'il n'a pas les moyens de faire. **Monsieur Kreckelbergh** pense qu'il y a encore des progrès à faire de ce point de vue.

Madame D'Orazio répond qu'elle partage ce sentiment.

Monsieur Kreckelbergh rappelle par ailleurs que le budget initial en l'état appelle déjà des réserves de sa part, et que si des recettes supplémentaires sont utilisées pour réaliser des dépenses supplémentaires, ses réserves perdureront, voire s'amplifieront.

Madame D’Orazio donne la parole à Monsieur Elefteriou.

Monsieur Elefteriou indique qu’au-delà du débat sur un budget en baisse de 8 % par rapport aux premières prévisions du DOB, notamment concernant les dépenses de fonctionnement, il convient de savoir si les recettes 2019 qui viendront abonder le fonds de roulement restent fléchées.

Monsieur Kreckelbergh répond qu’il s’agit d’un problème calendaire, et que cela ne change strictement rien à la nature de la recette. Si par exemple la somme de 1,20 M€ a été notifiée au titre du desserrement, cela veut dire que l’établissement n’aura pas l’autorisation de l’utiliser pour autre chose que son objectif premier. Cela veut dire que l’établissement aura dans ses comptes une somme de 2,40 M€ dont il n’aura l’utilité que pour un certain type de dépenses. Cela mettra l’établissement dans une situation confortable en termes de trésorerie, mais c’est le genre de cadeau empoisonné auquel il faut faire très attention.

Monsieur Elefteriou confirme que cela va créer un fonds de roulement très important mais très abstrait dans sa configuration. **Monsieur Kreckelbergh** ajoute qu’il ne sera pas utilisable pour l’essentiel. **Monsieur Elefteriou** demande pourquoi la somme de 1,20 M€ ne figure pas dans le budget initial. **Monsieur Kreckelbergh** répond que c’est parce qu’il a été présenté avant la notification.

Madame Lecourtois répond que si l’établissement souhaite utiliser la somme de 2,40 M€, il y aura donc la somme de 1,20 M€ non encore affectée, plus la somme de 1,20 M€ de 2020.

Monsieur Kreckelbergh répond que la somme de 1,20 M€ de 2019 sera constatée dans le fonds de roulement, et que le BR intégrera la somme supplémentaire de 1,20 M€ dans ses recettes de l’année. En face, ne seront dédiées que les dépenses liées au desserrement en 2020.

Monsieur Elefteriou indique qu’il faudra établir avec clarté dans le fonds de roulement ce qui est fléché ou pas.

Monsieur Kreckelbergh répond que c’est un axe d’analyse qui devient important pour l’établissement. Il conviendrait peut-être de faire un budget hors desserrement et un budget desserrement, le véritable budget étant l’addition des deux, Car personne n’est à l’abri d’une mauvaise interprétation.

Madame D’Orazio poursuit en disant que du point de vue de la trajectoire budgétaire de l’établissement depuis 2016, nous sommes sur une variation de recettes globalisées qui reste dans l’épure actuelle, sachant que ces recettes globalisées doivent être défaites d’une partie des T3 transférés puisque la charge est désormais au ministère. Nous pouvons constater quand même que le ministère n’a pas défalqué la totalité à hauteur de ces éléments. Concernant les recettes fléchées tel que présenté au budget initial, d’un montant a minima autour de 300 000 €, nous avons un montant de 97 719 €, soit un montant extrêmement à la baisse.

Monsieur Kreckelbergh répond pour dire que cela est assez normal pour lui et que cela est presque inévitable.

Madame D’Orazio répond qu’il conviendra donc d’être attentif aux recettes fléchées. Au-delà du point d’avoir un budget spécifique pour le desserrement sur lequel nous devons être attentifs, il nous faudra être également attentif à la manière dont les recettes fléchées intègrent le budget rectificatif puisqu’elles impactent beaucoup d’activités de la recherche qui sont réduites pour l’instant au minimum.

Madame Lecourtois confirme qu’elles sont réduites à la subvention 2020.

Monsieur Kreckelbergh indique que l’établissement peut d’ores et déjà programmer la part correspondant à des recettes déjà encaissées en 2019. Au-delà, tout dépendra des échanges avec la tutelle.

Madame D’Orazio demande s’il y a d’autres questions. Elle indique que le compte financier sera présenté le 7 février et qu’il est envisagé de présenter un BR1 lors du conseil d’administration du 11 mars. Elle insiste sur la nécessité d’avoir une trajectoire assez claire sur le BR1 et notre capacité d’exécution de ce budget rectificatif. Dans ce qui est présenté aujourd’hui en séance, des hypothèses alternatives ont été construites, même si elles pouvaient parfois paraître un peu baroques.

Monsieur Kreckelbergh intervient pour dire qu’il ne s’agissait pas d’une réalité.

Madame D’Orazio poursuit en disant qu’il a donc été demandé que l’ensemble des réalités du fonctionnement soit à 100 %. Au-delà de ces questions, il convient de dire qu’un certain nombre de postes courants sont en diminution, et particulièrement les gros postes d’investissement. Au départ, il avait été imaginé un volume d’investissement de l’ordre de 320 000 €, qui se réduit aujourd’hui à hauteur de 70 000 € pour la remise en service de la bibliothèque. Il conviendra donc de faire remonter très vite le delta, dans lequel il n’y a pas une once de luxe, quand il s’agit bien de sujets urgents à traiter en termes de sécurité pour notre établissement et d’amélioration de nos matériels.

Madame Lecourtois ajoute que des fuites ont aussi été constatées au niveau de la toiture et que ces fuites doivent absolument être traitées rapidement. Il en est de même pour le linteau.

Monsieur Gribé intervient, de manière ironique, pour dire qu’il faudrait peut-être qu’un accident ait lieu...

Monsieur Kreckelbergh répond qu’il ne faudrait pas que cela figure au compte rendu car c’est une remarque grave.

Monsieur Gribé lui répond que cela fait très longtemps qu’il y a des sujets graves dans l’établissement et que des remarques sont remontées. Il confie que les membres du conseil d’administration sont un peu fatigués de faire ces remarques.

Madame Lecourtois poursuit en disant que le projet AD’AP doit se mettre en place cette année et qu’un budget doit être attribué pour 2020 à hauteur de 900 000 € environ (voire 1 M€). Malgré les demandes, nous n’avons reçu encore aucune notification de l’OPPIC. Un appel d’offres sur la maîtrise d’œuvre du projet doit être lancé rapidement puisque les travaux doivent être terminés pour 2020. Ce sont des sujets qui ne sont pas simples.

Madame D’Orazio demande à la direction qu’en parallèle du BR1 qui sera présenté début mars, des échéanciers des exécutions réalistes soient présentés au regard de nos capacités financières mais aussi humaines, connaissant l’état de dégradation de nos services à tous les niveaux.

Monsieur Gribé intervient pour dire qu’il convient aussi de réactiver la commission travaux.

Madame D’Orazio répond que ce point figure aux questions diverses, car cela fait effectivement partie de cette réflexion. Elle pense que nous sommes aujourd’hui dans une mauvaise exécution de nos budgets, qu’elle n’est en tout cas pas suffisante et qu’elle ne nous rend pas crédibles alors que nos besoins sont énormes.

Madame Lecourtois répond que la direction a mis en place un tableau analytique de manière à fournir des éléments dans les services qui seront concernés par les dépenses afin qu’ils puissent faire un état régulier sur l’état de leurs dépenses. Cela permettra d’avoir un suivi plus régulier.

Madame D’Orazio donne la parole à Monsieur Bourdier.

Monsieur Bourdier revient sur la répartition des besoins dans les services. Il indique que les services ayant des besoins pour le développement d’activités sont tout à fait légitimes, mais on a aussi tendance à oublier les services généraux qui servent à tout le monde. Quand les services d’accueil ou les amphithéâtres sont dans un état dégradé, il convient de prendre un peu de recul et de faire des choix plus pertinents. Il n’est pas pertinent quand le bateau est en train de prendre l’eau de laisser des services gérer des budgets pour développer des activités. Il convient d’avoir

une vision plus globale pour traiter les urgences et les dysfonctionnements. C'est un exercice qui n'est pas suffisamment travaillé.

Monsieur Gribé indique que c'est la raison pour laquelle il convient de réactiver la commission travaux. Il ajoute que l'état de l'école est en train de se dégrader (infiltration d'eau, etc.), Mais il convient aussi de noter que l'école n'a pas les ressources humaines suffisantes pour mettre en place les mesures correctives avec le peu d'argent donné à l'établissement.

Madame D'Orazio rappelle qu'il y a 7 postes d'agents administratifs non pourvus et non publiés.

Monsieur Gribé répond qu'il arrive un moment où il faut carrément se poser la question de savoir si on continue ou si on ferme l'école. Pour l'instant, nous arrivons à fonctionner comme nous l'avons fait, mais il arrive un moment où la situation se dégrade à un tel niveau, y compris pour les personnes impliquées. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que le conseil d'administration fait ce genre de remarques, mais le problème est que l'état de l'école devient dangereux dans certains endroits.

Madame D'Orazio donne la parole à Monsieur Bourdier.

Monsieur Bourdier pense qu'il y a aussi un problème de concertation dans l'école sur les priorités à faire, notamment en termes de recrutement. Cela implique de savoir où il faut mettre les forces face au ministère. Nous n'avons malheureusement plus d'ouvrier professionnel pour l'entretien, faut-il se battre pour recruter quelqu'un ou faire appel à une entreprise ? Monsieur Bourdier ajoute qu'ils souhaitaient 2 cadres de catégorie B pour répartir les différentes tâches, et le choix de la direction a été de privilégier un ingénieur.

Madame Lecourtois réagit pour dire qu'il ne faut pas dire n'importe quoi.

Monsieur Bourdier répond qu'il ne dit pas n'importe quoi en général, mais il exprime simplement ce qu'il a pu comprendre de la situation. Il ajoute qu'il découvre aujourd'hui que des courriers ont été faits, et qu'il doit faire avec les bribes d'informations qu'il a. Il conclut en disant que le niveau de collaboration dans l'établissement entre le conseil d'administration, l'administration et les différents services lui paraît dégradé et ne se fait pas de manière totalement satisfaisante. Il résulte que nous arrivons à des situations qui se font ou ne se font pas. La commission des travaux est un élément important pour soutenir les efforts de l'administration et donner des axes à la direction sur les actions à prendre. Il en va de la responsabilité du conseil d'administration de réactiver ce genre de moyens.

Madame D'Orazio répond qu'elle envisageait d'aborder sa question dans le point des questions diverses pour informer le conseil d'administration sur le principe de réactiver une commission travaux (intégrant le projet AD'AP car il s'agit des mêmes problématiques sur le site). Un certain nombre de collègues ont été consultés et il est prévu de valider cette commission lors du conseil d'administration du 7 février. Par ailleurs, il reste les deux dossiers prioritaires à considérer, à savoir la relocalisation pour laquelle une commission émanant du conseil d'administration est opérationnelle (Monsieur Elefteriou en est la cheville ouvrière) ainsi que le desserrement pour lequel des hypothèses foncières ont été faites très récemment fin 2019, en dialogue avec **l'établissement public Est-Ensemble**. Il convient donc de remettre ces sujets en ordre de marche. De plus, sur les questions d'organisation du personnel, le conseil d'administration peut participer aux échanges s'il est invité (son bureau en tout cas), sachant que l'organigramme de l'établissement n'est pas sous l'autorité du conseil d'administration mais de la direction de l'établissement et du comité technique. Pour autant, en ce qui concerne les arbitrages entre des catégories A ou des catégories B, l'établissement n'a reçu à ce jour aucune autorisation de publication en T2 de la part du ministère. Par ailleurs, il faut aussi préciser qu'il y a un problème de gisement de personnels pour certains corps de métier (sachant en plus que des établissements comme les nôtres ne sont pas attractifs pour certaines catégories de personnels qui bénéficient d'avantages telle que la prime du dimanche dans d'autres établissements « Culture », etc.).

Enfin, il est à rappeler que notre tutelle refuse le passage en interministériel alors que cela est normalement une obligation. La question peut alors se poser de savoir s'il faut demander la récupération de ces éléments pour faire du T3, voire passer en externalisation. Le fait de récupérer ces postes vers des T3 n'est pas la politique du ministère (et vraisemblablement du gouvernement), mais cela est la réalité pour pouvoir faire fonctionner de nos établissements, voire de passer en externalisation. Il faut rappeler que personne ne se plaint de l'externalisation du ménage... Et quand bien même nous serions autorisés à publier ces postes, nous ne serions pas certains d'avoir des candidats en face. Pour les rares postes que nous arrivons à publier, on ne peut pas dire que les gens se battent pour venir dans notre établissement... Le constat est le même dans les autres ENSA. Il s'agit véritablement d'un problème de déficit d'attractivité de nos établissements.

Madame Lecourtois rappelle que cela fait un an que l'établissement se bat sur ces sujets. Elle indique qu'elle a réclamé une somme de 143 000 € dans le courrier qu'elle a envoyé au ministère, afin de pouvoir transférer du T2 vers du T3. Cette question avait été débattue lors du dernier débat d'orientation budgétaire. L'enveloppe budgétaire avait été un peu augmentée afin de pouvoir engager quelques personnes, notamment pour le service bâtiment logistique puisque nous n'avons plus personne dans ce service. Deux postes ont été publiés (dont les profils ont été définis avec Monsieur Bourdier) pour pouvoir réaliser le travail de base de l'établissement. On peut dire que l'ensemble des postes vacants aujourd'hui est le strict minimum. Nous n'étions déjà pas dans le luxe quand nous avions des personnels dans le service, nous sommes aujourd'hui dans une situation critique avec 7 postes en moins. Nos agents sont tous sur-occupés actuellement (y compris la direction... qui n'a pas eu beaucoup de temps libre pendant les vacances de Noël au regard du travail à faire).

Madame D'Orazio rappelle que les enseignants-chercheurs récupèrent également une partie du travail administratif de l'établissement.

Madame Lecourtois poursuit en disant qu'elle a fait un maximum pour avoir une écoute de la part de la tutelle et elle n'a aucun retour. Peut-être qu'une motion un peu musclée du conseil d'administration à l'attention du Premier ministre ne serait pas inutile. Certaines motions ont été faites en ce sens dans d'autres établissements et transmises. Si tous les conseils d'administration commencent à se manifester, les lignes pourront peut-être commencer à bouger auprès d'un ministre ou d'un Premier ministre, en mettant sur la table des éléments concrets.

Madame D'Orazio répond que nous devons construire de nouvelles marges de manœuvre. Il est clair que nous ne sommes pas écoutés par notre tutelle et notre ministère. Comme tous les établissements d'enseignement supérieur, nous participons au dispositif Parcoursup, et nous nous interrogeons sur la possibilité d'une mise à zéro de Parcoursup ! En effet, si nous ne pouvons pas fonctionner, nous sommes donc dans l'impossibilité d'accueillir de nouveaux étudiants. Si les 20 ENSA de France mettent Parcoursup à zéro, cela devrait avoir un peu plus de retentissement que nos courriers restés sans réponses. Nous n'avons pas d'autre choix que de déborder notre tutelle, comme nous l'avons fait à l'occasion du courrier envoyé au préfet. Il arrive un moment où nos tutelles doivent prendre la mesure de leurs carences.

Monsieur Gribé ajoute que dorénavant la tutelle ne répond même plus aux motions qui leur sont envoyées.

Madame D'Orazio donne la parole Monsieur Lahidji.

Monsieur Lahidji revient sur la présentation du budget concernant les ressources propres. Il demande ce que représente la somme des 30 000 € de la taxe d'apprentissage au regard de ce que peuvent percevoir d'autres écoles d'architecture et comment elle a évolué ces dernières années. Il pose la même question pour les éditions de la Vilette.

Madame D'Orazio rappelle que nous sommes un EPA et donc contraints sur nos capacités à générer de la recette. Concernant la taxe professionnelle, l'établissement n'est pas très actif et se

situé sur une moyenne courante, sachant que d'autres écoles qui sont plus actives récupèrent à peine plus que nous.

Madame Lecourtois ajoute que la taxe apprentissage a pu monter jusqu'à 50 000 € mais grâce au travail d'une personne à temps plein.

Madame D'Orazio répond que cela permettrait juste de payer une partie du salaire du T3 chargé de récupérer la taxe d'apprentissage. Quant aux éditions de la Villette, c'est effectivement un choix de l'établissement d'avoir une politique éditoriale. Les éléments financiers de l'année passée devront être présentés en conseil d'administration par le responsable des éditions, mais nous devrions être sur une moyenne de ce que des éditions similaires peuvent faire dans ce marché de niche. Nous avons une diffusion plutôt bonne, nous figurons dans des réseaux intéressants.

Monsieur Gribé ajoute que la niche de l'architecture n'est pas non plus très vendeuse. Il s'agit d'ouvrages importants qui ne sont pas rentabilisés sur plusieurs années.

Madame D'Orazio propose d'inviter le responsable des éditions et de travailler plus systématiquement à du cofinancement comme c'est le cas du dernier ouvrage qui vient de sortir sur Le Corbusier. Il en est de même pour l'avant-dernier ouvrage publié qui a été cofinancé avec l'université de Rennes. Les écoles en région ont une position plus centrale dans leur écosystème régional qui leur permet de récupérer d'autres recettes, tandis qu'en Île-de-France les rares écoles qui arrivent à avoir des recettes complémentaires sont entre autres l'école de Val-de-Seine et l'école de Belleville pour de la valorisation de location de leurs locaux, pour des spectacles ou autre événementiel. Nous sommes déjà à peine habilités à accueillir nos étudiants, il sera bien difficile d'en faire de même.

Madame Lecourtois ajoute que la question qui se pose est aussi celle des ressources propres. Il faudrait que nous arrivions à trouver d'autres moyens pour collecter des ressources propres. S'agit-il de faire de la formation professionnelle, de l'alternance, ce sont des sujets qui ont été posés et il conviendra véritablement de se pencher sur la question pour savoir vers quoi on veut aller afin de développer des ressources propres face à un ministère qui ne nous soutient pas et qui est plutôt dans un discours de limiter nos actions à la formation initiale. Il faut quand même rappeler que le décret 2018 affirme des missions d'expertise et nous n'avons aucun moyen pour pouvoir les développer.

Monsieur Gribé affirme qu'il faut arrêter de penser que le ministère va nous aider.

Madame D'Orazio répond que nous avons un dossier sur lequel nous n'avons pas suffisamment travaillé par manque de temps mais qu'il convient peut-être de reprendre, à savoir le dossier de la formation continue, qui peut être un gisement de ressources. Il faut aussi que nos collègues prennent la mesure de ces sujets, mais également de considérer cela dans leur plan de charge. Historiquement, nos enseignants avaient des compléments de rémunération, ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui. Il convient donc aussi de nous pencher sur notre capacité d'investir nos enseignants dans ce type de formation.

Monsieur Gribé pense que la formation continue est une mission très importante pour une école d'architecture.

Madame D'Orazio ajoute que cela concerne aussi, en plus de nos métiers propres, les métiers liés à l'aménagement mais aussi la question des collectivités territoriales (élus, agents). Elle explique que dans le cadre d'un séminaire qu'elle vient d'organiser, elle a reçu un certain nombre de personnalités pour une conférence, et bon nombre de personnes lui ont indiqué que c'est devant des élus qu'il faudrait tenir ce type de conférence. Cette formation continue est un enjeu pour les élus qui ont en responsabilité la ville d'aujourd'hui et de demain.

Madame Fridé pense qu'il serait intéressant de développer le sujet à une autre occasion. Elle ajoute qu'il existe une offre à destination des collectivités territoriales. C'est une offre qui n'est

pas large mais qui reste de très bonne qualité, et qui concerne plutôt les questions urbaines (montage d'opérations). Ces informations ne sont pas forcément dispensées par des professionnels de nos métiers. Le manque peut se situer aussi au niveau des patrons d'agence quand il s'agit de monter en compétences sur des sujets spécifiques liés à l'urbain et à l'aménagement, et il n'existe pas de formation continue à ce niveau, y compris dans les grands organismes de formation qui eux-mêmes s'orientent vers des opérateurs et non vers des professionnels de la conception. Elle pense que l'école d'architecture serait totalement légitime à proposer de la formation continue sur ce type de sujets.

Madame D'Orazio donne la parole à Madame Alphonse.

Madame Alphonse indique qu'il y a probablement une offre pertinente de formation continue à destination des élus, mais ce qui manque, c'est l'accès à l'éventail des offres proposées. Elle pense que les écoles devraient être plus proactives. Ce qui sort aujourd'hui sur nos territoires avec les labels pompeux d'écoquartier et autres, c'est tout simplement lamentable car c'est en retard et cela ne correspond pas du tout aux besoins d'aujourd'hui... L'élus qui se satisfait de couper des rubans ne ment pas forcément par machiavélisme mais par insuffisance de compétences.

Madame Lecourtois répond que dans le cadre d'Hesam Université, la porte est ouverte avec nos partenaires pour mener des actions qui ne pourraient pas être développées uniquement au sein de l'école faute de moyens. Il suffit de se mettre en mode projet sur ces sujets.

Madame Alphonse ajoute que quand les élus sont sensibilisés par des agences diverses et variées, c'est toujours lié à un périmètre restreint (un écoquartier, etc.), et qu'ils manquent de vision d'ensemble, ce qui pose problème car parfois des sujets se montent sans savoir ce que cela va donner. Elle cite l'exemple d'un prolongement d'une ligne de métro, qui va forcément bouleverser les équilibres sociaux et économiques du territoire, et pour lesquels personne ne semble en avoir pris la mesure.

Monsieur Ducourtieux intervient pour dire que cela fait 3 ans qu'il assiste à des votes de budget, et que le principe qui consiste à taper dans le fonds de roulement pour équilibrer un budget structurellement déficitaire est ancien. Il rejoint la remarque de Monsieur Gribé pour soutenir une action démonstrative de tous les conseils d'administration pour interpellier sous des formes éventuellement spectaculaires. Il ne trouve pas normal que l'État ne contribue pas à investir dans cette politique essentielle pour la société contemporaine, y compris pour la formation continue. Il faut investir dans la formation à tous les niveaux, et pas seulement dans la formation initiale. Les écoles sont proactives mais il leur faut également les moyens humains. C'est la même difficulté rencontrée à l'EIVP, où il faut du temps pour monter une formation et ce temps fait défaut.

Madame D'Orazio propose de continuer l'ordre du jour après ce débat intéressant.

Monsieur Gribé propose d'organiser un conseil d'administration spécifique à ce sujet.

Madame D'Orazio est d'accord pour consacrer un temps spécifique pour travailler sur ces questions.

Madame D'Orazio propose de soumettre au vote la délibération après en avoir fait lecture. Elle constate une erreur dans le tableau 2 concernant le montant des dépenses CP pour fonctionnement (2 734 850 M€). La délibération est votée à l'unanimité. Madame D'Orazio remercie les membres du conseil d'administration pour leur vote, ainsi que Monsieur Kreckelbergh pour son intervention et sa présence.

Madame D'Orazio propose de poursuivre l'ordre du jour. Elle suggère d'inverser les points 3 et 4.

Délibération n° 2020-1 du 8 janvier 2020

Adoption du Budget initial 2020 de l'ENSA Paris la Villette

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017,

la Directrice entendue,

Le contrôleur budgétaire entendu,

après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les éléments de prévision budgétaire 2020 comme suit :

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Plafond d'emplois : 101,5 (sous plafond LFI)

+ 1 (hors plafond LFI)

Soit : 102,5 (plafond de l'organisme)

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Dépenses AE :

- Personnel : 3 108 000 €

-Fonctionnement : 2 722 850 €

-Investissement : 70 000 €

Dépenses CP :

-Personnel : 3 108 000 €

-Fonctionnement : 2 734 850 €

-Investissement : 70 000 €

Recettes : 5 340 835 €

Solde budgétaire : - 572 015 €

Tableau 4 : équilibre financier

-besoins : 572 015 €

-financements : 572 015 €

Tableau 6 : compte de résultat prévisionnel

-variation de trésorerie : - 572 015 €
-résultat patrimonial : - 834 516 €
-insuffisance d'autofinancement : - 502 015 €
-niveau final du fonds de roulement : 674 320 €

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité le Budget initial 2020 tel que lu en séance.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

4 - PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITES CVEC POUR L'ANNEE 2020

Madame D'Orazio informe les membres du conseil d'administration qu'elle a demandé à Madame Cau de préparer une présentation de la programmation des activités CVEC. En préambule, elle rappelle que depuis 2019, les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation de prélever un fonds CVEC (contribution à la vie étudiante et du campus). Les étudiants paient cette contribution obligatoire à hauteur de 91 €, condition préalable à leur inscription dans un établissement. Les établissements du ministère de la Culture ne récupèrent pas la totalité du montant, mais seulement 20 % alors que l'enseignement supérieur en récupère 50 % (nouveau constat de rupture d'égalité de traitement !). La représentation étudiante travaille avec la direction de l'établissement sur l'exécution et la réalisation de ce budget CVEC. Les orientations prises pour le budget 2019 avaient été prises dans les principes et un budget 2020 est à mettre en œuvre. Pour rappel, les fonds de cette contribution ne peuvent pas repartir dans les fonds globalisés de l'établissement, il s'agit donc de recettes très fléchées.

Monsieur Kreckelbergh intervient pour dire que ce n'est pas le cas sur un plan juridique, mais il y a effectivement une contrainte politique très forte.

Madame D'Orazio rappelle que l'établissement a reçu une circulaire en ce sens. Par ailleurs nous avons eu la surprise de découvrir que le CROUS donnait des reliquats de fonds CVEC lors du budget 2019. À la suite d'un débat d'orientation budgétaire, et en accord avec les étudiants, le conseil d'administration a décidé qu'il devait y avoir une programmation des activités CVEC à hauteur du montant attribué chaque année (environ 35k€), et que le surplus de ce fonds permettrait d'abonder un fonds de solidarité. Madame D'Orazio donne la parole à Clémentine Cau.

Madame Cau prend la parole pour présenter la note explicative sur la répartition du budget CVEC 2020. Elle rappelle dans un premier temps que la contribution à la vie étudiante 2019 a été dédiée en partie à la prévention santé. Plusieurs actions de prévention collective devaient être mises en place (l'appel à une assistante sociale, la mise en place d'une ligne d'écoute et de conseil, une formation aux premiers secours, la mise en place de la gratuité des sports et l'accès au week-end d'intégration en début d'année), mais certaines actions n'ont pas été menées en 2019, notamment la ligne d'écoute puisque l'Union nationale des étudiants en écoles d'architecture et paysagisme propose déjà une ligne d'écoute dédiée aux étudiants de nos structures. L'appel à une assistante sociale n'a pas non plus été mis en place. Il en résulte que

pour l'année 2020, il y a un reliquat 2019, plus le reliquat CROUS de 60 000 € du ministère, plus les 34 000 € de la contribution 2020. La question s'est donc posée de savoir comment utiliser ces sommes et comment pérenniser une partie de ce budget qui correspond aux 34 000 € annuels. Deux tableaux ont donc été réalisés : un premier tableau réfléchit à la question de la pérennisation qui se rapporte à des activités liées à la vie étudiante et les associations ; un deuxième tableau a été réalisé concernant le budget correspondant aux 60 000 € et au reliquat de 2019, qui va nous permettre de mettre en place des actions immédiates, entre autres de développer une association qui s'appellera « Archisolidaire » qui découle de l'association Resome, permettant à des étudiants étrangers en situation irrégulière d'intégrer l'établissement et de ne pas avoir à payer des frais de scolarité et des frais globaux. Cela permettra également de travailler sur l'ouverture de l'établissement aux questions politiques actuelles, avec la mise en place de conférences et de repas solidaires. En parallèle de ces deux budgets, il y a le principe du fonds d'aide d'urgence qui peut évoluer chaque année, mais toujours fléché, que les étudiants souhaiteraient mettre à disposition des étudiants via un système de bourses. En effet, un garde-manger a été mis en place l'année dernière au sein de l'administration, et malgré tout, la situation de certains étudiants est toujours difficile pour terminer leur mois. Ces étudiants souhaiteraient avoir une aide ponctuelle. Ce projet de bourses est en cours de réflexion, avec l'idée de statuer sur le principe de la FSIE (fonds solidaire d'initiatives étudiantes) qui existait dans les universités par le passé. Il faut rappeler par ailleurs que la CVEC est en partie dédiée à cette utilisation. Le problème est que ce fonds d'aide d'urgence nécessite beaucoup d'implication et de logistique qui n'existent pas encore dans nos écoles d'architecture. C'est la raison pour laquelle un premier budget est présenté au BI et un autre au BR afin de différencier ces deux parties.

Madame D'Orazio remercie Madame Cau pour sa présentation. Elle demande s'il y a des remarques ou des questions. Concernant le fonds d'aide d'urgence, les services ont été interrogés sur la possibilité de dédier ce fonds d'aide d'urgence. Les derniers incidents qui ont clos sinistrement l'année 2019 montrent la nécessité impérieuse de mettre en place des aides d'urgence. Il convient donc de voir qui a la capacité de gérer un tel dispositif, si ce fonds doit être à l'échelle de l'école ou proposé en globalisation avec les ENSA d'Île de France. En tout état de cause, il ne doit pas perdre son esprit car l'urgence peut aller dès le premier euro. Par conséquent, dans des débats un peu tendus qui pourraient avoir lieu avec les services compétents, il ne faudra pas entendre dire qu'on va restreindre l'urgence à quelques étudiants et ainsi éviter de gérer de l'urgence pour des sommes de tous types de montant. S'il faut répondre à 10 étudiants une année, et à 60 étudiants une autre année, il faut avoir la capacité de pouvoir suivre. Se pose donc la question de la structure juridique qui pourra porter cette organisation. Mais se pose également la question de l'implication en gestion et en suivi avec les services financiers.

Madame Lecourtois répond qu'il convient d'abord de faire une étude afin de se prononcer sur les modalités de cette organisation et des implications que cela pose. Un groupe est en train de travailler d'une manière plus approfondie sur la mise en place mais également sur les conditions d'accès à cette aide.

Monsieur Kreckelbergh intervient pour dire que vu le contexte, il serait étonnant que l'école puisse avancer seule car il s'agit d'un sujet extrêmement délicat.

Madame D'Orazio répond que c'est justement l'intérêt d'avoir éventuellement une réflexion globale à l'échelle de l'Île de France dans un premier temps, en imaginant que les problématiques d'urgence ne sont pas les mêmes en fonction des territoires.

Madame D'Orazio donne la parole à Madame Alphonse.

Madame Alphonse pense qu'il ne faut pas traiter le sujet uniquement à l'intérieur de l'école, y compris parce qu'il ne faut pas réinventer le fil à couper le beurre. En effet, dans l'écosystème territorial, il existe des dispositifs d'aide pour d'autres publics qui pourraient compléter et donner des conseils utiles à la réalisation d'une structure, qu'elle soit coopérative ou associative. Par ailleurs, en cas de création d'une structure, les collectivités territoriales peuvent également

contribuer. D'autre part, des associations sont déjà très bien outillées, quelques épiceries solidaires ou des grandes associations caritatives qui donnent des cartes d'accès aux étudiants (ATD Quart-Monde). Cela demandera certainement un peu de temps en amont mais cela peut aider considérablement. Enfin, en créant une structure, qui serait abondée à la fois par du public et du privé, il conviendrait de regarder le système entrepreneurial territorial qui produit chaque année des rapports de responsabilité sociétale des entreprises et qui, peut-être, pourrait donner des aides financières à une école d'architecture locale dans le cadre d'actions de solidarité.

Madame Fridé intervient pour dire qu'il existe également des structures qui aident à monter des projets dans l'économie solidaire.

Monsieur Gribé intervient pour ajouter que les urgences sont ultra-urgentes, raison pour laquelle il faut aussi gérer localement. Les étudiants en situation très difficile sont connus et ce n'est pas facile pour eux de s'afficher, et ils ne peuvent le faire qu'à partir du moment où ils sont dans une relation proche de leurs camarades. Le fait de gérer les situations à l'intérieur de l'école par des étudiants est important.

Madame D'Orazio indique que les structures aident à tout niveau même pour des fonctionnements internes. Elle ajoute que le maillon manquant est également l'assistante sociale.

Madame Cau ajoute que notre école n'est pas la seule à vouloir mettre en place ce dispositif, mais que nous sommes la seule à avoir un tel budget. L'école de Grenoble est en train d'y réfléchir aussi.

Monsieur Gribé pense qu'il faut aussi aller voir les structures qui viennent d'être citées car malheureusement c'est un sujet qui touche beaucoup de monde.

Monsieur Bourdier demande des précisions sur la ligne de frais « Contrat étudiants moniteurs » (Archisolidaire). **Madame Cau** répond que c'est un travail qui demande beaucoup de temps de mise en place, raison pour laquelle la prévision financière est à ce niveau. **Monsieur Bourdier** indique qu'il s'agit d'une rémunération d'un travail qui n'arrive pas à être totalement bénévole. **Madame Cau** précise que ce contrat est attribué à l'association Archisolidaire.

Madame D'Orazio demande des précisions sur les 10 formations étudiantes inscrites au budget. Elle demande comment sont choisis les étudiants et pourquoi.

Madame Cau répond que ces formations sont pour les étudiants en charge de la vie étudiante qui sont le plus en contact avec les étudiants en général. Il y a 10 étudiants formés sur les 20 étudiants concernés.

Monsieur Bourdier ajoute que ces étudiants peuvent intervenir en cas de souci avec les agents d'accueil lors des soirées étudiantes.

Madame D'Orazio donne la parole à Monsieur Kreckelbergh.

Monsieur Kreckelbergh demande des précisions sur l'objet des deux tableaux présentés.

Madame Cau explique qu'un premier tableau est présenté au BI, et un deuxième au BR.

Madame D'Orazio rappelle qu'elle avait demandé une présentation au conseil d'administration sur la manière dont la commission CVEC souhaite utiliser les éléments de ce budget CVEC. Elle ajoute que les éléments financiers présentés viennent de compléter la présentation et ne font pas l'objet d'un vote. **Madame Cau** confirme.

Madame D'Orazio demande des précisions sur le budget de formation sur les risques addictifs qui est relativement élevé (10 000 €).

Madame Cau répond que ce budget fait suite au rendez-vous avec l'entreprise HELEAS qui propose cette formation auprès des étudiants, des enseignants et du personnel administratif. Le principe est de former les personnes à entendre et apporter une aide primaire. Elle serait réalisée par un psychiatre sur une durée de 3 jours. Cette formation de 10 000 € est prévue pour 30 étudiants.

Madame D'Orazio répond qu'elle n'a pas de problème sur l'utilisation de ces fonds pour de la formation d'étudiants, mais si cela sert également à former des enseignants ou du personnel de l'établissement, cela ne peut pas être pris en compte.

Monsieur Brossard intervient pour dire qu'un travail a été effectué avec les étudiants sur l'utilisation de ce fonds et que l'école avait imaginé à titre préventif intégrer dans son marché de médecine de prévention un volet spécial pour les étudiants à travers un marché à bons de commande pour des actions de prévention spécifiques en direction des étudiants sur des problématiques d'addiction. Les étudiants ont rencontré cette entreprise pour avoir une idée des actions qui pourraient être entreprises, soit des actions de communication en direction des étudiants, soit des actions de ligne d'écoute (mais qui existe par ailleurs et donc redondant), soit la présence d'une assistante sociale in situ quelques jours par mois ou dans l'année pour avoir un relais auprès des étudiants. La solution envisagée est d'utiliser ce marché pour des actions de formation auprès des étudiants qui seraient alors des relais formés à la prévention des conduites addictives et à la communication afin d'être armés pour repérer des problématiques de souffrance ou d'addiction. L'idée est donc de donner aux acteurs de la CVEC les outils intellectuels pour pouvoir répondre à ces problématiques.

Madame D'Orazio répond qu'elle entend l'objet de cette formation, mais elle souhaite que l'utilisation de ces fonds de formation soit clairement faite pour la formation d'étudiants exclusivement. S'il est prévu de former du personnel de l'établissement à ces questions essentielles, il n'est pas question d'utiliser ce budget.

Madame Lecourtois répond que les choses sont claires.

Monsieur Brossard indique que le devis s'élevait à 20 300 € initialement, et qu'une négociation a eu lieu avec le prestataire.

Monsieur Gribé intervient pour dire que c'est effectivement une formation importante mais il s'étonne que cette formation ne soit pas prise dans un fonctionnement de base. Il pense que la CVEC doit plutôt servir à des sujets urgents, solidaires, spécifiques.

Madame D'Orazio donne la parole à Monsieur Bourdier.

Monsieur Bourdier demande comment il faut s'y prendre pour lire les 2 tableaux.

Monsieur Brossard explique que le tableau affichant 56 000 € correspond au reliquat non dépensé en 2019 et l'autre tableau affichant 34 000 € correspond au budget de l'année 2020.

Madame D'Orazio conclut en disant qu'elle souhaite avoir un timing très précis sur les capacités juridiques et organisationnelles concernant la mise en place du fonds d'aide d'urgence. Il conviendra par ailleurs de savoir où gérer ce fonds d'aide d'urgence, soit en interne, soit dans un espace inter-ENSA, soit en partenariat avec une structure spécialisée (ce qui serait peut-être plus simple). Le but n'est pas de continuer à faire l'épicier sur la ligne CVEC, mais bien de la rendre active au bénéfice des étudiants de l'école.

Madame D'Orazio demande s'il y a d'autres questions remarques. Elle donne la parole à Monsieur Laurent Ducourtieux.

Monsieur Ducourtieux évoque les articles de presse concernant les écoles de commerce sur des questions de misogynie, de xénophobie, d'homophobie, pour dire que les comportements sociaux évoluent dans les écoles et qu'il peut être aussi question de former les étudiants aux questions de harcèlement. Il se réjouit de voir que les étudiants se saisissent eux-mêmes de ces questions pour se former. Cela pose aussi la question des interrelations entre la gestion étudiante et la responsabilité des enseignants autour de ces sujets.

Monsieur Bourdier ajoute que se pose aussi la difficulté du suivi des actions puisque les étudiants se succèdent et donc il faut que l'administration ne soit pas trop éloignée.

Madame D'Orazio rappelle que notre personnel administratif est déjà dédié à la vie étudiante et accompagne les étudiants individuellement et collectivement sur ces questions.

Madame D'Orazio conclut en remerciant Madame Cau pour sa présentation. Elle propose de poursuivre l'ordre du jour.

3 - PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2020

Madame D'Orazio donne la parole au secrétaire général.

Monsieur Brossard rappelle que le plan pluriannuel d'investissement est un exercice normé par la tutelle chaque année et qu'il est présenté au conseil d'administration à titre informatif (pas de recueil d'avis). Pour autant, ce plan pluriannuel d'investissement est en relation avec le travail réalisé avec le conseil d'administration sur le document d'orientation budgétaire. Il recueille l'ensemble des investissements valorisables et éligibles par la tutelle sur les investissements qu'ils acceptent de financer tous les ans. Il n'est pas nécessaire de rappeler que nos demandes sont bien entendu supérieures aux crédits obtenus, puisque nous obtenons rarement plus de 300 000 €, voire 150 000 € comme l'année dernière. Cela permet d'éclairer la relation entre l'importance de notre demande et de nos besoins par rapport aux investissements consentis par la tutelle. Ce plan pluriannuel d'investissement sera envoyé à la tutelle (suite à modifications si le conseil d'administration fait la demande). Il fera l'objet d'un traitement par le ministère de la culture pour un éventuel abondement d'une subvention d'investissement qui arrive normalement au mois de mars chaque année. Nous espérons l'avoir avant le prochain budget rectificatif demain de manière à ne pas devoir multiplier les budgets rectificatifs.

Ce plan pluriannuel d'investissement s'articule autour d'un diagnostic de vétusté du site de Flandre et des obligations découlant de l'inspection de la santé et sécurité au travail de l'établissement du mois de novembre 2018 dont les préconisations n'ont pas encore été toutes mises en place, mais également découlant de la commission de sécurité d'accessibilité de la préfecture du mois de mai 2019 qui nous a valu un avis défavorable d'exploitation qui pèse encore sur l'établissement et qui obère de façon assez importante le risque juridique dans lequel nous sommes au regard du maintien de l'ouverture de notre établissement. Pour rappel, la commission de sécurité de la préfecture se prononce essentiellement sur les problématiques de sécurité incendie. De fait, nous avons valorisé dans notre plan pluriannuel d'investissement des travaux de sécurité afin d'obtenir des financements. S'agissant du SSI, celui-ci a déjà été financé et les travaux seront lancés cette année pour se terminer fin 2020. Par ailleurs, nous aurons les travaux AD'AP pour lesquels nous n'avons pas encore les crédits que nous attendons de l'OPPIC pour pouvoir les lancer, et qui devrait également se terminer avant la fin de l'année (l'AD'AP est valide jusqu'au 1^{er} janvier 2021).

L'état de vétusté de l'école se manifeste à travers d'autres problématiques qui vont au-delà des problématiques d'accessibilité et d'obligation de sécurité incendie. Il concerne également la toiture et des problèmes d'étanchéité engendrant des infiltrations d'eau qui pose souci puisque les

faux plafonds sont amiantés. À ce titre, des crédits ont été sollicités pour engager des travaux urgents et impératifs.

Le tableau du plan pluriannuel d'investissement rappelle l'ensemble des montants de travaux. Les travaux d'exploitation et d'entretien du bâtiment s'élèvent à 916 400 €. Ils concernent la consolidation de la poutre d'escalier 10/12 qui fait l'objet d'une mesure conservatoire (50 000 €), la remise à niveau des installations électriques (30 000 €), l'étanchéité des toitures-terrasses (500 000 €, ce budget serait étalé sur plusieurs années), les lignes de vie, le refroidissement de l'amphithéâtre 302 (inexploitable au mois de juillet quand il fait très chaud), la remise en état des sièges et du sol de l'amphithéâtre 302, et enfin la révolution d'une salle (une demande réitérée tous les ans). Pour rappel, le projet AD'AP s'élève à 881 000 €, qui est théoriquement déjà financé (nous attendons que l'OPPIC veuille bien débloquent les crédits). Enfin, concernant la bibliothèque, les travaux s'élèvent à 114 500 € en complément des 70 000 € qui ont été inscrits au BI, afin d'acheter les équipements nécessaires notamment les rayonnages qui constituent un poste de dépense important et qu'il est nécessaire de moderniser.

Concernant les besoins impératifs en matière d'équipements, il convient de rappeler que ces investissements ne concernent pas uniquement les travaux mais également les équipements de plus de 500 €, ce qui peut rentrer le cas échéant dans du fonctionnement courant. Il y a donc une ligne de partage entre ce qui relève du fonctionnement de l'école et ce qui relève de son investissement, qui pose problème tous les ans, puisque nous n'avons pas la possibilité de prélever sur le fonds de roulement pour faire ces investissements, et pour autant cela relève de l'achat de matériels. Il est donc demandé au ministère de la culture de pourvoir à hauteur de 30 000 € pour le remplacement du portail rue Barbanègre et 50 000 € pour l'atelier maquettes Avec l'achat d'une scie à panneaux et une table de découpe numérique ARISTO. (Monsieur Brossard indique qu'il y a une erreur dans le tableau, les deux autres lignes n'ont pas lieu d'être). Ces investissements concourent à la sécurité de nos étudiants et sont généralement consentis par le ministère puisque nous avons eu 55 000 € en 2017 pour l'achat d'une fraiseuse.

Concernant les investissements à long terme, un premier volet concerne un système audiovisuel performant pour lequel il convient d'abord de faire un chiffrage. Un deuxième volet concerne la numérisation des productions de l'établissement pour laquelle il convient également de faire une étude préalable.

Madame de Comarmond suggère d'intégrer le projet du site internet dans le volet concernant la numérisation.

Madame D'Orazio l'interrompt pour dire que ce plan pluriannuel d'investissement est porté à la connaissance du conseil d'administration à titre informatif et qu'il appartient à la direction de l'établissement de le porter. Elle s'étonne de voir le montant alloué pour le remplacement du portail (30 000 €) alors qu'il a été inscrit au budget initial à hauteur de 15 000 €. Concernant les besoins impératifs en matière d'équipements, elle pense qu'il faut revoir la hiérarchisation des besoins impératifs de la catégorie B et de la catégorie C. Elle entend que la demande pour une scie à panneaux et une table de découpe numérique vient du service mais il existe aussi de nombreuses demandes aussi impératives dans d'autres services. Il faut rappeler que nous n'avons pas pu inscrire au budget initial les 320 000 € d'investissement initialement prévus dans le cadre du DOB. Nous sommes dans un établissement où les enseignants ont besoin de matériels de base pour travailler tous les jours, et on peut déplorer que ce matériel soit inexistant. À l'occasion du DOB, un débat avait été engagé sur la nécessité de ré-abonder sur des postes relatifs aux fournitures et aux petits matériels, il convient également de se pencher sur ces besoins qui sont aussi impératifs que les autres. Elle conclut en disant qu'elle n'est pas persuadée du niveau de priorité dans l'investissement d'une scie à panneaux et d'une table de découpe numérique.

Monsieur Brossard répond que la présentation qui vient d'être faite est forcément tronquée, dans la mesure où le ministère de la culture n'est absolument pas sensibilisé à nos problèmes vidéo puisqu'ils ne savent déjà même pas nous donner le minimum d'investissements nécessaires pour faire face à nos problématiques de sécurité. C'est la raison pour laquelle l'établissement est dans l'obligation de prioriser les problématiques de sécurité. Pour autant, si la présidence du conseil d'administration en fait la demande, la direction de l'établissement peut valoriser les équipements vidéo pour alourdir la facture.

Madame D'Orazio répond que la question n'est pas d'alourdir la facture, mais comme il a déjà été dit lors du débat d'orientation budgétaire, l'organisation des services et les dialogues de gestion au sein des services font que l'activité pédagogique n'a pas d'espace dans le dialogue de gestion en l'état.

Madame Lecourtois intervient pour dire que le dialogue de gestion a eu lieu avec les services. Les vidéoprojecteurs relèvent du service logistique et c'est un sujet qui doit être abordé avec ce service. Pour l'instant, il est impossible de l'inscrire au budget 2020.

Madame D'Orazio répond qu'il n'y a pas que les projecteurs mais aussi les fournitures au quotidien qui sont nécessaires aux enseignants : la craie, les éponges...

Madame Lecourtois répond que ce sont des postes qui rentrent dans le fonctionnement. Elle rappelle que le plan pluriannuel d'investissement est transmis au ministère pour que ce dernier ait une vision des gros besoins d'investissements, l'urgence étant les investissements impératifs, et que si nous avons déjà les crédits de la part du ministère pour ces investissements urgents, c'est déjà une bonne chose. Quant aux besoins impératifs en termes d'équipement, ils sont plutôt donnés pour information de la tutelle puisque de toute façon celle-ci ne va pas regarder plus loin que la première ligne étant donné qu'elle n'a pas les moyens de nous aider en quoi que ce soit. Aujourd'hui, la priorité est vraiment que le bâtiment puisse rester debout. Concernant la ligne « investissement » pour le remplacement du portail, elle indique que cette ligne n'a pas été inscrite au budget initial. Une ligne de 15 000 € avait été inscrite au DOB, ce qui correspondait au montant du devis pour le portail, mais pas au remplacement global comprenant les travaux.

Madame D'Orazio insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'espace pour les investissements dans les fournitures au quotidien. Si on considère que c'est le service bâtiment qui doit faire remonter l'activité pédagogique, elle n'est pas sûre que cela soit suffisant et qu'il faut peut-être s'organiser autrement.

Monsieur Gribé intervient pour dire que finalement on ne sait pas à qui s'adresser pour transmettre les demandes de fournitures basiques comme de simples éponges.

Madame de Comarmond intervient pour dire qu'il conviendrait d'inscrire le projet de site internet au chapitre 3 avec le volet de numérisation, car il ne s'agit pas d'un projet récurrent mais d'un travail de refonte du site internet sur une durée limitée (deux ans).

Madame D'Orazio répond qu'il n'appartient pas au conseil d'administration de se prononcer et laisse la direction de l'établissement prendre note de la suggestion si elle le juge nécessaire.

Monsieur Bourdier intervient pour dire que ce document est un peu un piège car il donne la possibilité au ministère de faire son marché en accordant des subventions à des investissements qu'il juge « sexy », comme l'achat d'une table de découpe numérique, à côté de l'achat d'un vidéoprojecteur qui nous est pourtant indispensable. Au final, on leur demande de choisir à notre place.

Monsieur Brossard répond que nous sommes effectivement formatés par les manies du ministère, en finissant par rentrer dans le moule des demandes qu'ils acceptent. Le ministère

privilégie la sécurité et donc les matériels des ateliers, et donc on se retrouve à demander des investissements pour lesquels on sait qu'ils seront acceptés.

Madame D'Orazio propose, l'information faite, de passer au point suivant s'il n'y a pas d'autres questions.

5 - DESIGNATION DE LA REPRESENTATION DE L'ENSAPLV AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HESAM UNIVERSITE

Madame D'Orazio rappelle que les élections ont eu lieu au mois de décembre portant sur le renouvellement des membres du conseil d'administration et des membres du conseil académique (CAC). Elle indique que les modalités d'élections sont complexes (par rang, par section, avec un minimum de 3 établissement dans ces listes, ...). À ce jour, seules les élections du conseil d'administration ont pu être fournies en totalité. Le nouveau conseil d'administration sera donc installé mercredi prochain. La Villette a plusieurs enseignants-chercheurs qui vont dorénavant siéger dans ce nouveau conseil d'administration : Catherine Maumi au titre des professeurs, Rosa De Marco et Michel Hossler au titre des maîtres de conférences et chercheurs. Il convient aussi de désigner un représentant de l'établissement au sein d'HESAM Université, objet de la délibération soumise au conseil d'administration ce jour.

Par ailleurs, concernant le conseil académique, les élections n'ayant plus avoir lieu, de nouvelles élections auront lieu au printemps prochain. Nous serons donc amenés à élire à nouveau ce conseil académique, la priorité ayant été donnée au conseil d'administration dans un premier temps pour garantir l'administration d'HESAM Université. D'autre part, dans ce renouvellement du conseil d'administration, la présidence doit également être renouvelée. Le fonctionnement de notre communauté universitaire fait que le ou les candidats à la présidence sont d'abord présidents auprès du conseil des membres réunissant les chefs d'établissement des 14 établissements. Le conseil des membres présente un candidat qui est intégré au conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées. Puis c'est en son sein que le président du conseil d'administration est élu. Il s'agit donc d'un système de double approbation entre une proposition du conseil des membres et une élection du conseil d'administration. Lors de la présentation au conseil des membres 2 candidatures se sont fait connaître : Jean-Luc Delpeuch, président sortant et Michel Terré (CNAM). Après audition au sein du conseil des membres, Jean-Luc Delpeuch a souhaité retirer sa candidature. C'est donc Michel Terré qui sera présenté par le conseil des membres pour intégrer le conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées lors du prochain conseil d'administration d'HESAM.

Concernant la délibération qui nous concerne, il est rappelé que Mme Anne D'Orazio était jusqu'alors administratrice d'HESAM Université en qualité d'élue dans les collèges Enseignant-Chercheur. Lors de l'installation de l'actuel CA de l'ENSAPLV, Mme Chimène Denneulin a été désignée pour assurer la représentation de l'ENSAPLV au sein du Conseil d'administration d'HESAM Université.

Madame Denneulin ne s'étant pas représentée aux élections, Madame D'Orazio indique qu'elle souhaite, en qualité de présidente du CA de l'ENSAPLV, poursuivre la représentation de l'établissement au sein d'HESAM Université.

Monsieur Gribé demande s'il n'y aura plus qu'un seul représentant.

Madame D'Orazio répond qu'il y a désormais 3 élus comme précédemment indiqué. Par ailleurs nous avons un représentant au sein du collège « étudiant ». La Villette est donc bien représentée au sein de HESAM Université. Elle propose donc de mettre la délibération aux voix, sauf si d'autres membres du conseil d'administration se portent candidats. Il n'y a pas d'autres candidats. La présidente demande l'approbation de sa candidature.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

La présidente remercie les membres du conseil d'administration qui applaudissent la présidente.

Madame D'Orazio propose à Madame Lecourtois de faire un point sur la situation au sein d'HESAM Université.

Madame Lecourtois rappelle qu'elle n'était pas présente lors du dernier conseil d'administration puisqu'elle était prise par les auditions des candidats à la présidence d'HESAM. Elle informe les membres du conseil d'administration que le conseil des membres a favorisé la candidature de Michel Terré à l'unanimité avec une proposition d'un cahier des charges au regard de ses futures missions. HESAM Université est un EPSCP composé d'une gouvernance dans laquelle le conseil des membres, le conseil d'administration et le conseil académique participent au fonctionnement. Le conseil des membres a beaucoup de poids sur l'ensemble des décisions d'HESAM Université, tout doit passer par le conseil des membres pour être proposé ensuite au conseil d'administration ou au conseil académique. Au moment des candidatures, des problèmes de dysfonctionnement ont émergé au sein du conseil des membres d'HESAM qui n'a pas vraiment joué son rôle comme il aurait dû ces dernières années. En revanche, l'ensemble des travaux remarquables réalisés par Jean-Luc Delpuech ont été salués, car il a vraiment été à la manœuvre pour remonter HESAM. En revanche, la façon dont les choses sont perçues pour la suite est plus constructif d'un point de vue collectif avec une présence plus importante du conseil des membres auprès du président. Il est proposé au conseil d'administration de valider la nomination des personnalités qualifiées (la catégorie 1 peut valider), en privilégiant la candidature de Michel Terré pour monter des projets (c'est un homme de construction de projets). C'est donc un mode de fonctionnement un peu différent qui était également proposé en plus de la candidature à la présidence du conseil d'administration d'HESAM université.

Par ailleurs, le conseil des membres propose d'autres personnalités qualifiées. Madame Lecourtois indique qu'elle a demandé à Madame Marion Cloarec-Simon de faire partie de ces personnalités extérieures, laquelle a accepté, de manière à travailler sur la filière bois au sein d'HESAM, qu'elle en soit remerciée. Parmi les 5 personnalités qualifiées (dont 2 représentants des entreprises), elle sera donc proposée au vote lors des prochaines élections.

Madame D'Orazio ajoute que ces changements de présidence et de conseil vont également s'accompagner d'un changement de délégué général d'HESAM Université puisque Monsieur Brunet est appelé à rejoindre la Conférence des grandes écoles à partir du mois de mars.

Monsieur Bourdier intervient pour demander si le reproche qui a été fait à Monsieur Delpuech est une conduite un peu solitaire, dans des nouveaux rapports de force au sein d'HESAM. Il souhaite savoir quels étaient les enjeux politiques.

Madame Lecourtois répond qu'aucun reproche ne lui a été fait. Au contraire, sa forte implication a été saluée dans la construction d'HESAM. Il était candidat à sa succession mais pas dans les conditions qui vont être mises en place, raison pour laquelle il s'est désisté.

Madame D'Orazio rappelle que la nomination d'un nouveau président à HESAM Université se traduira par un renouvellement de son siège au sein de notre propre conseil d'administration à partir du mois de mars 2020. Deux membres de notre conseil d'administration sont également liés à des mandats attachés à l'échelon territorial et métropolitain (Mireille Alphonse et Marie-Christine Lemardeley). Au regard des élections municipales à venir, de nouvelles nominations de personnalités de droits et de personnalités qualifiées pourront avoir lieu. En fonction de cela, il conviendra donc de faire un point sur des nouvelles nominations, une fois les résultats des élections connues.

Madame Alphonse demande si Monsieur Delpuech garde des fonctions au sein d'HESAM Université.

Madame D’Orazio répond qu’il était présent au titre des personnalités qualifiées, et qu’il n’avait pas d’autres fonctions au sein d’HESAM Université. Il quittera donc cette communauté universitaire, mais nous conserverons des liens avec lui au niveau scientifique.

Décision :

Les membres du Conseil d’Administration votent à l’unanimité l’approbation de la candidature de Mme D’Orazio en tant que représentante de l’ENSAPLV au Conseil d’Administration de HESAM Université.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

Madame D’Orazio lève la séance à 12h40 en remerciant les participants.

**La présidente de séance
Madame Anne d’Orazio**